

Fiche 15 :
LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Dans une économie de marché, libérale, l'État, en théorie, n'intervient pas dans la vie économique. Cependant, afin de corriger les déséquilibres et de réduire les inégalités sociales nées de la croissance, l'État met en oeuvre une politique économique et sociale.

1. Qu'est-ce que la politique économique et sociale ?

a) Définition

La *politique économique et sociale* se définit comme l'ensemble des moyens que l'État met en oeuvre pour atteindre ses objectifs qui doivent conduire à améliorer la situation économique et sociale du pays.

b) L'acteur principal de la politique économique et sociale : l'État

Au sommet de *l'État*, on trouve trois organes : la Présidence de la République, le gouvernement et le parlement. Le gouvernement conduit par le Premier ministre dirige la politique économique et sociale de la nation. Il fixe les objectifs et procède aux arbitrages. Le parlement vote les lois et supervise l'action gouvernementale. Le Président de la République est le chef de l'État et a des prérogatives qui lui sont propres mais n'intervient pas directement dans la mise en oeuvre de la politique économique et sociale.

Les raisons qui peuvent justifier la plus ou moins grande intervention de l'État dans la vie économique et sociale tiennent essentiellement :

- au contrôle du marché pour s'assurer que la concurrence s'exerce librement (Dans l'économie contemporaine, où le marché continue à réguler l'activité économique, l'État intervient à un grand nombre de niveaux : on parle d'économie mixte)
- à l'équilibre des marchés, pour éviter les grands déséquilibres auxquels le jeu de l'offre et de la demande peut conduire (comme celui du marché du travail) ;
- à assurer le maintien de la cohésion sociale par la réduction des inégalités sociales.

c) Les objectifs principaux

On peut distinguer quatre grands types d'objectifs économiques et sociaux (*entre parenthèses les indicateurs permettant de les mesurer*) :

- la *croissance de la production* : un certain niveau de croissance est nécessaire pour poursuivre le développement économique et social (le *taux de croissance*) ;
- le *plein emploi* : réduire le chômage pour tendre vers le plein-emploi (le *taux de chômage*) ;
- la *stabilité des prix* : réduire l'inflation pour assurer une certaine stabilité des prix (le *taux d'inflation*) ;
- l'*équilibre des échanges extérieurs* : (*solde commercial* = Exportations – Importations).

2. Quelles sont les différentes politiques économiques et sociales ?

Les **politiques conjoncturelles** : elles agissent à court terme sur les indicateurs économiques. Elles visent à prendre des mesures ponctuelles pour sortir d'une crise temporaire ou pour modérer une surchauffe temporaire de l'économie. Les instruments de la politique conjoncturelle portent essentiellement sur :

- la *politique budgétaire* : c'est l'instrument privilégié des politiques de relance. En cas de récession, elle consiste à augmenter les dépenses publiques pour compenser la faiblesse des dépenses privées. L'utilisation de l'instrument budgétaire a été remise en cause à partir des années 70 en raison de l'aggravation des déficits budgétaires.
- la *politique de l'emploi* : l'objectif prioritaire des gouvernements qui se sont succédés a été et restera encore la lutte contre le chômage. L'État a ici un rôle primordial à jouer. Tout d'abord

par un traitement économique du chômage : prendre toutes les mesures qui permettent de créer des emplois nouveaux (formation, aide à la création d'entreprise, allègements fiscaux et sociaux, etc.). Ensuite par un traitement social du chômage, notamment par le versement de revenus sociaux aux chômeurs (allocations chômage, RMI).

- la *politique monétaire* : c'est l'instrument privilégié en cas de surchauffe de l'économie (inflation), dans le cadre de politiques d'austérité ou de rigueur. Elle recouvre les mesures agissant sur les conditions de financement de l'économie (taux d'intérêt, encadrement du crédit).
- la *politique fiscale* : elle recouvre l'ensemble des mesures allant de la création de taxes ou d'impôts nouveaux (ou de suppression) à la définition de l'assiette fiscale (les catégories assujetties à l'impôt) et de sa progressivité.
- la *politique de la santé* : L'État a une mission publique d'assurer la santé à tous, par un ensemble de mesures qui vont de la prévention à la recherche médicale, en passant par la prise en charge des dépenses de santé, le versement de prestations sociales, la lutte contre les maladies.

Les **politiques structurelles** : elles portent à long terme sur les structures économiques et sociales. Elles visent à mettre en oeuvre des réformes profondes qui ne prendront leur plein effet qu'après plusieurs années. Comme précédemment, les mesures prises portent sur l'emploi, la santé, la fiscalité mais aussi dans d'autres domaines (politique industrielle et agricole, politique de l'environnement, politique du commerce extérieur, etc.) avec des objectifs nécessitant une mise en oeuvre sur le long terme (réforme de la fiscalité, réforme de la santé, des retraites, etc.). Peuvent également s'inscrire dans ce cadre, les politiques d'aménagement du territoire, les politiques de formation et de recherche. Ces politiques sont toujours difficiles à poursuivre car elles ne donnent des résultats que longtemps après leur mise en place.

3. Quelles sont les principales contraintes ?

a) Les déficits publics

Au cours des dernières années, les pays européens dont la France, ont connu une augmentation de leurs déficits publics et de leur niveau d'endettement. Les remboursements au titre de la dette grèvent d'autant le budget de l'État. Le traité de Maastricht limite le niveau d'endettement des États membres à 60 % et le déficit budgétaire à 3 % du PIB.

b) La contrainte extérieure

Elle s'est renforcée avec la libéralisation des échanges au niveau international. Avec la mondialisation, les économies nationales sont de plus en plus intégrées dans l'économie mondiale. De sorte que l'efficacité des politiques économiques et sociales nationales est de plus en plus fortement liée au contexte économique et politique international.